

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION ANNUELLE
ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2005

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2005

Nous avons audité les états financiers de la société AMEN PREMIERE SICAV au 31 décembre 2005 présentés en annexe. Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de la Direction Générale et adoptés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. L'application de ces standards nous a amené à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurant aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, des estimations importantes faites par la Direction Générale ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtée au 31 décembre 2005 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur la note 3.1 « portefeuille titres et revenus y afférents » des états financiers de la société AMEN PREMIERE SICAV. En effet, le portefeuille de la société comporte à hauteur de 484 000 DT d'obligations émises par la société Hela d'électroménager et de confort « BATAM » qui se trouve sous administration judiciaire depuis novembre 200

Face à cette situation, AMEN PREMIERE SICAV a décidé de constater la dépréciation totale de la valeur restante de ces obligations en 2006.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2005.

(iii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 27 Février 2006

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2005

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 27 Février 2006

AMEN PREMIERE SICAV
Bilans comparés arrêtés au 31/12/2005 et au 31/12/2004
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
ACTIF			
Portefeuille-titres	3.1	163 791 496	152 758 238
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 494 671	15 025 927
Obligations et valeurs assimilées		151 296 825	137 732 311
Placements monétaires et disponibilités		104 518 116	134 966 462
Placements monétaires	3.2	53 944 155	27 871 480
Disponibilités	3.3	50 573 961	107 094 982
TOTAL ACTIF		268 309 612	287 724 700
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		116 074	113 844
Créditeurs divers		34 169	29 203
TOTAL PASSIF		150 243	143 047
Capital	3.4	257 771 676	276 195 445
Sommes distribuables	3.5	10 387 693	11 386 208
Sommes distribuables exercices antérieurs		1 158	2 276
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 386 535	11 383 932
ACTIF NET		268 159 369	287 581 653
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		268 309 612	287 724 700

AMEN PREMIERE SICAV
Etat de résultat
(En dinars Tunisiens)

	Note	Exercice clos le 31/12/2005	Exercice clos le 31/12/2004
Revenus du portefeuille-titres	3.1	7 958 949	7 092 123
Revenus des placements monétaires	3.2	5 591 188	6 928 125
Total des revenus de placements		13 550 137	14 020 248
Charges de gestion des placements	3.6	< 1 874 053 >	< 1 857 274 >
Revenus Nets des placements		11 676 084	12 162 974
Autres charges	3.7	< 318 958 >	< 324 354 >
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 357 126	11 838 620
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	< 970 591 >	< 454 688 >
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 386 535	11 383 932
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		970 591	454 688
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		< 499 283 >	< 69 962 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		459 032	845 433
Frais de négociation		< 7 220 >	< 7 732 >
Résultat non distribuable		< 47 471 >	767 739
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 309 655	12 606 359

AMEN PREMIERE SICAV
Etat de variation de l'actif net
 (Exprimé en dinars Tunisiens)

	Période 01/01/2005 31/12/2005	Exercice clos le 31/12/2004
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	11 309 655	12 606 359
Résultat d'exploitation	11 357 126	11 838 620
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	< 499 283 >	< 69 962 >
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	459 032	845 433
Frais de négociation de titres	< 7 220 >	< 7 732 >
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	< 11 254 055 >	< 12 341 728 >
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	< 19 477 884 >	1 450 228
Souscriptions		
- Capital	336 847 089	311 401 770
- Régularisation des sommes non distribuables	151 210	299 449
- Régularisation des sommes distribuables	8 672 201	9 848 370
Rachat		
- Capital	< 355 230 649 >	< 309 502 976 >
- Régularisation des sommes non distribuables	< 143 949 >	< 327 376 >
- Régularisation des sommes distribuables	< 9 773 786 >	< 10 269 009 >
VARIATION DE L'ACTIF NET	< 19 422 284 >	1 714 859
ACTIF NET		
En début de période	287 581 653	285 866 794
En fin de période	268 159 368	287 581 653
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	2 747 312	2 728 374
En fin de période	2 564 451	2 747 312
VALEUR LIQUIDATIVE	104,567	104,677
TAUX DE RENDEMENT	3,85%	4,21%

AMEN PREMIERE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-2005

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2005 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2005 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2005 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de bons du trésor négociables en bourse. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	12 494 671
Obligations	(2)	61 115 722
Bons de trésor assimilables	(3)	84 885 568
BTNB	(4)	5 295 535
Total		163 791 496

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-05	% Actif Net
Action SICAV (Tunisie SICAV)	111 468	11 192 948	12 494 671	4,66

(2)Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-05	% Actif Net
AB 2001	160 500	11 235 000	11 626 492	4,34
AFRICA 2003	7 000	700 000	712 314	0,27
AIL 2005	4 000	400 000	407 920	0,15
AIL 99 TB	12 400	244 781	246 567	0,09
AL00-2	50 000	2 004 679	2 014 479	0,75
AMEN LEASE 2001 A	7 445	327 580	334 311	0,13
AMEN LEASE 2001 B	53 500	3 210 000	3 278 138	1,22
E.O.AL 2001-2	9 930	436 920	437 065	0,16
E.O.AL 2002-1	30 000	1 740 000	1 762 310	0,66
OB AL 99-2	40 000	800 000	818 912	0,31
ATL 2002/1	15 000	600 000	607 596	0,23
ATL 2002/2	10 000	600 000	625 400	0,23
ATL 2003/1	15 000	1 200 000	1 256 832	0,47
ATL 2004/1	10 000	800 000	817 544	0,3
ATL 2004/2	5 000	500 000	521 172	0,19
BATAM 2001	20 000	2 000 000	484 000(i)	0,18
BIAT 2002	23 000	1 840 000	1 845 557	0,69
BTEI 2004	20 000	2 000 000	2 052 048	0,77
CIL 2002/3	12 000	1 200 000	1 254 442	0,47
CIL 2004/1	15 000	1 500 000	1 521 408	0,57
CIL 2004/2	15 000	1 500 000	1 563 516	0,58
CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 012 120	0,38
CIL 2001/1	30 000	601 152	616 224	0,23
CIL 2002/1	3 000	120 000	125 047	0,05
CIL 2002/2	10 000	800 000	814 072	0,30
CIL 2003/1	15 000	1 500 000	1 516 800	0,57
EL MAZRAA 2001	10 000	800 000	845 128	0,32
GL 2003-1	40 000	4 000 000	4 101 920	1,53
EL MOURADI 2002 B	10 000	800 000	816 440	0,30
OB MG 99 A	19 000	381 945	397 160	0,15
EL MOURADI SKANES				
BEACH 2003 B	6 000	600 000	619 545	0,23
MEUBLATEX 2001 B	20 000	1 600 000	1 629 728	0,61
MEUBLATEX 2001 A	10 000	800 000	814 864	0,30
PANOBOIS 2001 B	5 000	400 000	414 136	0,15
SELIMA CLUB 2002 B	5 000	500 000	516 192	0,19
SOTUVER 2002	10 000	1 000 000	1 048 329	0,39

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-05	% Actif Net
TUNISIE FACTORING 2002	13 000	520 000	538 626	0,20
TUNISIE LEASING 2005-1				
TMM+1,25%	10 000	1 000 000	1 009 120	0,38
TUNISIE LEASING 2001-2	18 500	740 000	774 203	0,29
TUNISIE LEASING 2002-1	37 000	1 480 000	1 503 769	0,56
TUNISIE LEASING 2002-2	10 000	600 000	623 936	0,23
TUNISIE LEASING 2003-1	10 000	800 000	843 600	0,31
TUNISIE LEASING 2005-1	5 000	500 000	505 216	0,19
TOUTA 2002 B	2 000	160 000	162 603	0,06
UBCI 2001	19 000	1 900 000	1 900 240	0,71
UNIFACTOR 2005-1 TB	5 000	500 000	508 692	0,19
UNIFACTOR 2005-1 TC	15 000	1 500 000	1 526 076	0,57
UTL 2004	7 000	700 000	729 641	0,27
UTL 2005-1	10 000	1 000 000	1 014 272	0,38
Total		61 142 057	61 115 722	22,79

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-05	% Actif Net
BTA090215	15 500	15 581 400	16 427 824	6,13
BTA090714	7 500	8 160 000	8 398 685	3,13
BTA110410	15 200	15 739 600	16 478 883	6,15
BTA140414	36 913	38 610 998	40 504 180	15,10
BTA140707	3 000	3 012 750	3 075 996	1,15
Total		81 104 748	84 885 568	31,66

(4) BTNB:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-05	% Actif Net
BTNB0107950	3 000	600 000	644 851	0,24
BTNB0206105	2 500	250 000	268 928	0,10
BTNB0306105	2 500	250 000	267 376	0,10
BTNB0407875	2 000	400 000	421 096	0,16
BTNB0507850	2 760	552 000	576 681	0,22
BTNB0507875	3 000	600 000	627 617	0,23
BTNB0607875	4 000	800 000	832 525	0,31
BTNB0707875	8 000	1 600 000	1 656 461	0,62
Total		5 052 000	5 295 535	1,98

(i) L'encours BATAM d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 709 472 DT est évalué à ce jour à 484 000 DT après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 82,14% en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-05 au 31-12-05	Période Du 01-01-04 Au 31-12-04
Revenu des obligations	3 474 576	4 065 656
Revenu des BTNB et BTA	4 484 373	3 026 467
Total	7 958 949	7 092 123

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2005 à 53 944 155 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscripti on	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
CD	30/09/04	30/09/06	30 000 000	BANQUE DE TUNISIE	2 408 097	27 591 903	29 042 458	10,83
CD	30/12/05	09/01/06	22 000 000	AMEN BANK	25 629	21 974 371	21 979 491	8,20
BIT	26/07/05	21/07/06	3 000 000	BIAT	137 880	2 862 120	2 922 206	1,09
Total							53 944 155	20,12

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-05 au 31-12-05	Période du 01-01-04 au 31-12-04
Placement en compte courant à terme	3 848 540	6 247 058
Billets de trésorerie	58 055	-
Certificat de dépôt	1 193 572	328 316
Compte rémunéré	491 021	352 751
Total	5 591 188	6 928 125

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2005 à 50 573 961 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	48 000 000	48 017 674	17,91
Avoirs en banque		2 556 287	0,94
Total		50 573 961	18,85

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT291207	AMEN BANK	48 017 674	5,6000%
Total		48 017 674	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	276 195 445
Souscriptions	336 847 089
	<355 230
Rachats	649
Frais de négociation	< 7 220
Plus values potentielles sur oblig.ETAT	< 1 516 000
Plus values potentielles sur titres OPCVM	1 301 723
Plus ou moins values reportées sur emprunts sociétés	741 000
Plus ou moins values reportées sur titres OPCVM	< 1 026 006
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<499 283
Plus ou moins values réalisées sur emprunts sociétés	< 606 869
Plus ou moins values réalisées sur oblig.ETAT	772 985
Plus ou moins values réalisées sur titres OPCVM	292 916
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	459 032
Régul. sommes non distribuables (souscriptions)	151 210
Régul. sommes non distribuables (rachat)	<143 949
Total	257 771 676

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2005 au 31/12/2005 s'élève à -19 422 284 DT.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2005 est de 2 564 451 contre 2 747 312 au 31/12/2004.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-04	3 501
Nombre d'actionnaires entrants	622
Nombre d'actionnaires sortants	<835>
Nombre d'actionnaires au 31-12-05	3 288

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à 10 386 535 dinars contre 11 383 932 dinars au titre de l'exercice 2004 et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31-12-05	Exercice clos le 31-12-04
Résultat d'exploitation	11 357 126	11 838 620
Régularisation du résultat d'exploitation	<970 591>	<454 688>
Total :	10 386 535	11 383 932

3.6- Charges de gestion

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AMEN PREMIERE avec AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

4 AUTRES INFORMATIONS

Données par action et ratios pertinents : (en dinars tunisien)

	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Revenus du portefeuille-titres	3,104	2,581	2,274	2,239
Revenus des placements monétaires	2,180	2,522	3,232	3,211
Total des revenus de placements	5,284	5,103	5,506	5,450
Charges de gestion des placements	-0,731	-0,676	-0,685	-0,669
Revenus Nets des placements	4,553	4,427	4,821	4,781
Autres charges	-0,124	-0,118	-0,119	-0,162
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,429	4,309	4,702	4,619
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,378	-0,166	-0,191	-0,165
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	4,050	4,144	4,511	4,454
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,378	0,166	0,191	0,165
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,195	-0,025	0,130	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,179	0,308	-0,003	-0,005
Frais de négociation	-0,003	-0,003	-0,001	0,000
Résultat non distribuable	-0,019	0,279	0,127	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4,410	4,589	4,828	4,614
Distribution de dividendes	4,144	4,511	4,454	4,617
Valeur liquidative	104,567	104,677	104,776	104,594
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	0,65%	0,63%	0,64%	0,62%
Autres charges/actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,58%	3,85%	4,18%	4,15%
Nombre d'actions	2 564 451	2 747 312	2 728 374	2 956 73
Actif net moyen	290 023 487	295 918 809	294 306 084	317 079 280